

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 18 mars 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

**Délibération n° 2022-55**

**Objet de la délibération : Délibération relative à l'adhésion 2022 au Conservatoire Méditerranéen Partagé (CMP) pour la valorisation de la biodiversité du patrimoine agricole provençal**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

**Absents excusés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal

**Absents :** ARTUPHEL Ollivier

**Secrétaire de Séance :** Madame Nicole RULLAN

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-156 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté d'Agglomération au Président ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'Agriculture, et notamment pour la promotion et la valorisation des filières dans le cadre de la politique agricole menée sur le territoire ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération a pour objectifs de favoriser le maintien et le développement économique des exploitations et des entreprises agricoles. Elle s'engage également dans la valorisation des produits agricoles ;

CONSIDERANT que le Conservatoire Méditerranéen Partagé (CMP) est spécialiste de la conservation et de la valorisation de la biodiversité du patrimoine agricole provençal. Il est mandaté par l'association de la Prune de Brignoles et par les acteurs de Provence Verte Sainte-Baume pour l'animation du programme de relance de cette micro-filière ;

CONSIDERANT l'objectif de relancer cette filière arboricole permettant d'une part de conserver le matériel végétal et les savoir-faire associés à cette variété locale très ancienne provençal et d'autre part de donner de nouvelles perspectives de développement socio-économique au secteur agricole et touristique de ce territoire de Provence ;

CONSIDERANT que cette action s'inscrit dans les enjeux du Projet Alimentaire Territorial porté par l'Agglomération Provence Verte et notamment sur l'axe de la diversification des productions et la revalorisation des filières anciennes ;

CONSIDERANT que l'ensemble des résultats entrainera la création d'emplois locaux, une dynamique positive locale permettant la mise en valeur de ce terroir provençal ;

CONSIDERANT que l'Agglomération Provence Verte, a formalisé son soutien en tant que partenaire dans le cadre d'un appel à candidature relatif à la conservation des ressources phylogénétiques d'espèces cultivées et de leurs apparentées sauvages hors arbres forestiers qui s'inscrit complètement dans le développement de l'agriculture locale, la diversification des cultures et la valorisation du terroir ;

CONSIDERANT le bulletin d'adhésion ci-annexé ;

CONSIDERANT que les modalités d'adhésion pour la participation aux activités proposées par le Conservatoire Méditerranéen Partagé prévoient le paiement d'une cotisation annuelle, d'un montant de 1 000 € ;

**Il est demandé au Bureau de Communauté :**

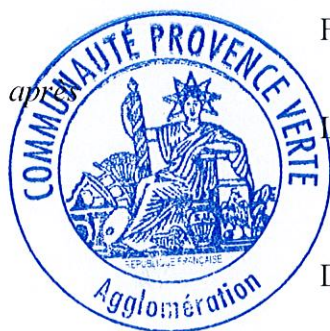
- **D'approuver les modalités de ce bulletin d'adhésion pour la participation aux activités proposées par le Conservatoire Méditerranéen Partagé sis Domaine de la Mole - 1161, route de Cogolin – 83310 LA MOLE, ne pouvant avoir lieu qu'en contrepartie du paiement d'une cotisation annuelle.**
- **D'approuver le montant de la cotisation annuelle maximale de 1 000€.**

**Les crédits seront inscrits au Budget principal 2022 de la Communauté d'agglomération.**

**Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 mars 2022

*Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND